

DEMI-PENSION - NOTE AUX PARENTS

RAPPEL

➤ **LE PAIEMENT** : concerne 3 jours/ semaine (selon EDT) pour un montant forfaitaire unique pour l'année.

Deux possibilités de règlement proposées : - un règlement unique pour l'année : 204.60 €

- un règlement par trimestre : 68.20 €

➤ **LE REMBOURSEMENT** : un virement bancaire est effectué par l'agence comptable en fin d'année scolaire.

Uniquement, les absences justifiées pour raisons de santé, les jours de grève, les fermetures exceptionnelles du réfectoire, feront l'objet de remboursement.

LE CALENDRIER DES PAIEMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE.

Toute absence de paiement non justifiée, engendre l'exclusion de la demi-pension.

DATES DES PAIEMENTS	PERIODES COMPTABILISEES	FORFAIT UNIQUE
24 au 28 août 2026	07 Septembre au 18 Décembre 2026	68.20 €
07 au 11 décembre 2026	04 janvier au 09 avril 2027	68.20 €
05 au 12 avril 2027	12 avril au 18 juin 2027	68.20 €
ANNEE SCOLAIRE	31 semaines	Total : 204.60 €

La secrétaire générale
Karine LEGRAND



La principale
Le Principal
Anny PARICARD-SINOSA

